Questions orales

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai eu l'occasion d'examiner la lettre émanant, sauf erreur, du commissaire adjoint. Je veux m'assurer que nous parlons de la même lettre. Toutefois, je n'ai pas encore décidé quelle autre mesure je prendrai.

ARRANGEMENTS RELATIFS À LA CONTINUATION DES PROGRAMMES MULTICULTURELS

Français

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: L'honorable député de Saint-Boniface désire poser une question supplémentaire.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État.

J'aimerais lui demander s'il est en mesure de dire si le gérant de CKSB, M. Couture, l'a averti qu'il avait fait des arrangements avec les autres stations radiophoniques de la région métropolitaine de Winnipeg, afin de donner le même service à tous les groupes ethniques auxquels on réfère, c'est-à-dire les Juifs, les Ukrainiens ou les autres? Est-ce que ce service a déjà été offert aux groupes en cause?

[Traduction]

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur. Une fois encore, je ne suis peut-être pas au courant des derniers détails, mais des pourparlers de ce genre se poursuivent effectivement et, comme la Chambre le sait, la société elle-même a consenti à continuer ses émissions dans une troisième langue à la station CKSB durant une certaine période suivant la prise en charge de la station, afin de pouvoir compléter ces négociations.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous ferions mieux d'accélérer. Toutefois, la présidence cédera la parole au député de Winnipeg-Nord pour une dernière question supplémentaire et la donnera ensuite au député de Champlain.

LA POSITION DE RADIO-CANADA QUANT AUX ÉMISSIONS MULTICULTURELLES—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DE LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre sait-il que la Société Radio-Canada maintient qu'elle ne peut fournir du temps d'antenne pour la diffusion d'émissions en langues autres que l'anglais et le français à cause de l'interprétation qu'elle fait de la loi sur la radiodiffusion mais sait-il que Radio-Canada diffuse en fait à partir de ses stations de Yellowknife, Inuvik, Churchill et Frobisher Bay des émissions en divers dialectes indiens et esquimaux? Si oui, pourquoi cette contradiction dans les faits?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, nous avons discuté de cette question des émissions dans une troisième langue pendant un certain temps en comité. Nous sommes conscients qu'il y a apparemment contradiction, qu'effectivement des émissions

sont diffusées dans une troisième langue dans les Territoires du Nord-Ouest. Le député sait certainement que les stations affiliées à Radio-Canada, de même que les stations privées, peuvent diffuser des émissions dans une troisième langue. A mon avis, si cette politique fondamentale doit être modifiée, c'est à la Chambre qu'il revient de s'attaquer à cette question au niveau de la loi sur la radiodiffusion elle-même.

[Français]

LES FINANCES

QUESTION RELATIVE À UNE DEMANDE DES PROVINCES QUE L'IMPÔT VERSÉ PAR LA BELL CANADA AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL LEUR SOIT TRANSFÉRÉ

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire si le gouvernement du Québec a fait une demande formelle au gouvernement fédéral afin que soient transférés aux provinces en cause les montants d'impôt versés au gouvernement fédéral par la Bell Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur le président, pas à ma connaissance. Le ministre des Communications me fait également signe qu'à sa connaissance, une telle demande n'a pas été faite.

LA COMMISSION DE RÉVISION DES PRIX DE L'ALIMENTATION

LE PROJET D'ENQUÊTE SUR LES FRAIS D'EXPLOITATION DANS L'AGRICULTURE—LES LACUNES POSSIBLES DU MANDAT

[Traduction]

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. A la lumière du fait que vendredi dernier, en l'absence du ministre, je crois, le premier ministre suppléant a rejeté la suggestion du député de Regina-Est voulant que la Commission de révision des prix de l'alimentation fasse enquête sur les frais dans l'agriculture et par-dessus tout, la hausse du coût des machines agricoles, le ministre dirait-il maintenant à la Chambre si le gouvernement estime vraiment qu'il ne revient pas à la Commission de faire enquête sur la hausse des frais de production agricole. Si oui, comment la Commission pourra décider si les hausses de prix sont justifiées, et même ce qu'elle pourra faire, sans étudier ce que coûte la production?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le mandat de la Commission est sûrement connu du public depuis hier. A mon avis, ce mandat est assez étendu pour permettre à la Commission d'examiner tous les facteurs pertinents dans l'étude de la hausse du prix des denrées alimentaires, mais j'imagine qu'en dernière analyse il revient à la Commission elle-même d'interpréter son mandat.